22me Année. — N° 4579 BUREAUX : RUE NUEVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Mercredi 14 Novembre 1877

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

L'établissement Typographique et Lithographique
Les magasins de fournitures de bureaux
ALFRED REBOUX
et les bureaux du
Journal de Roubaix
sont transférés
17, RUE NEUVE, 17
(En face la Rue des Fabricants.)

BOURSE DE PARIS
(service gouvernemental)

10 Novembre

3 0/0	70 10
4 1/2	98 00
Emprunt (5 0/0)	105 20

11 Novembre

3 0/0	70 20
4 1/2	98 50
Emprunt (5 0/0)	105 35

13 NOVEMBRE
service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3050 00
»	Socié. géné. détaché	470 00
»	Crédit foncier de France	632 00
»	Chemins autrichiens	536 00
»	Lyon	1095 00
»	Est	607 00
»	Ouest	670 00
»	Nord	1250 00
»	Midi	768 00
»	Suez	692 00
3 0/0	Péruvien	00 0/0
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	363 00
Londres court		25 16 00
Crédit Mobilier		146 00
Turc		10 22

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 13 novembre.
Change sur Londres, 4.81 0/0; change sur Paris, 5,19 1/2.
Valeur de l'or 102 3/4.
Café good fair, (la livre) 17 7/8.
Café good Cargoes, (la livre) 18 3/8.
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 13 novembre.
Ventes 800 balles, marché bien tenu.

Liverpool, 13 novembre.
Pleinement. Ventes 8,000 balles, marché ferme.

New-York, 13 novembre
Cotons : 11 1/8.
Recettes 77,000 b.
81 1/2, 78

ROUBAIX 13 Novembre 1877.

Bulletin du jour

La Chambre des députés a élu, au début de sa séance d'hier, M. Legonidec et M. le prince de Léon, les 7e et 8e secrétaires; puis M. Jules Grévy a pris possession de la présidence définitive de l'Assemblée en prononçant une courte allocutiion. M. Grévy déclare la Chambre constituée et remercie celle-ci de l'avoir confirmé dans ses fonctions. Ces fonctions lui imposent une tâche et une responsabilité à la hauteur desquelles il s'efforcera de se tenir, comme la Chambre par sa modérationet sa fermeté, saura se tenir à la hauteur de la sienne, en s'inspirant de l'admirable sagesse et de la volonté du pays qui est avec elle.

M. Caillaux a déposé ensuite le projet de budget de 1878 et un projet tendant à régulariser des crédits ouverts pendant l'absence des Chambres. Un grand silence a, paraît-il, accueilli ce dépôt.

Mais le tumulte a commencé lorsque M. Leblond est venu proposer à la tribune des aggravations de pénalité dans le règlement de la Chambre, et en a obtenu l'examen « d'urgence. Il a grandi encore lorsque M. Albert Grévy, de son ton le plus caverneux, a annoncé une proposition de résolution tendant à ce que « toutes les lois ayant été violées pendant la période électorale, pour exercer sur les élections une pression illégitime, et le scandale de la candidature officielle s'étant étalé aux yeux du pays avec des procédés qui engagent la responsabilité ministérielle, une commission d'enquête fût nommée et investie des pouvoirs les plus étendus. »

La haine, que trahit la parole passionnée de l'orateur, qui menace et outrage à la fois le pouvoir exécutif, a amené M. le duc de Broglie à réclamer, tout autant que M. Albert Grévy, l'urgence de la proposition, afin de faire pour tous la lumière. « Quand viendra le moment de constituer la commission d'enquête, s'écrie M. de Broglie, nous réclamerons peut-être des juges plus impartiaux que ceux qu'on nous offre. Nous ferons juger cette étrange théorie, suivant laquelle deux des pouvoirs établis par la Constitution devraient s'incliner immédiatement devant la volonté du troisième. »

C'est sur cette déclaration importante que les gauches ont décidé que la séance serait suspendue et qu'on se réunirait immédiatement dans les bureaux pour examiner la motion de M. Albert Grévy.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 novembre

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle le deuxième scrutin pour la nomination de deux secrétaires.

Il y est procédé.

M. le Président fait connaître le résultat du dépouillement du scrutin.

Nombre de votants, 297.
Bulletins nuls, 23.
Suffrages exprimés, 274.
Majorité absolue, 128.

Ont obtenu : M. le comte de Legonidec de Traissan, 271 suffrages; — le prince de Léon, 251;

En conséquence, MM. Legonidec de Traissan et de Léon, sont proclamés secrétaires.

M. le Président déclare la Chambre constituée et remercie la Chambre de l'avoir confirmé dans ses fonctions. Ces fonctions lui imposent une tâche et une responsabilité à la hauteur desquelles il s'efforcera de se tenir, comme la Chambre par sa modération et sa fermeté saura se tenir à la hauteur de la sienne (Applaudissements à gauche), s'inspirant de l'admirable sagesse et de la volonté du pays qui est avec elle. (Applaudissements à gauche).

M. Caillaux, ministre des finances, dépose 1° le projet du budget de 1878; — 2° un projet tendant à régulariser des crédits ouverts pendant l'absence des Chambres; et 3° les projets portant ouverture de crédits supplémentaires.

Ces projets seront imprimés et distribués.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, dépose des projets de loi portant approbation d'une convention postale avec la Suède, de deux conventions de chemins de fer avec la Belgique et d'une convention relative à la cession par la Suède de l'île de Saint-Barthélemy.

Ces projets seront imprimés et distribués.

M. Leblond dépose une proposition de résolution relative à des modifications à apporter au règlement de la Chambre et demande l'urgence.

L'honorable membre rappelle que dans les dernières séances de la précédente Chambre, il s'est passé des faits très-regrettables qui ne pourraient se reproduire sans compromettre gravement la dignité de l'Assemblée. (Applaudissements à gauche.)

L'urgence mise aux voix est adoptée.

M. Albert Grévy dépose une proposition de résolution tendant à ce que, toutes les lois ayant été violées pendant la période électorale (Applaudissements à gauche), pour exercer sur les élections une pression illégitime, et le scandale de la candidature officielle s'étant étalé aux yeux du pays avec des procédés qui engagent la responsabilité de leurs auteurs, (Nouveaux applaudissements), tous les faits délictueux et criminels qui se sont produits soient réunis dans un tableau l'ensemble qui permette d'en apprécier le caractère et d'en prévenir le retour; cette mesure étant d'autant plus nécessaire qu'on se met en rébellion contre les volontés du pays (Vifs applaudissements). La proposition demande qu'une commission d'enquête soit nommée pour étudier tous les faits relatifs aux élections, qu'elle soit investie des pouvoirs les plus étendus et propose à la Chambre les résolutions que ces faits lui paraîtront comporter. (Nouveaux applaudissements).

L'orateur demande la déclaration d'urgence : il importe, dit-il, d'ouvrir le débat sur la candidature officielle dont le pays attend la condamnation et la flétrissure. Il s'est produit des faits dont la conscience publique réclame la répression. Toute autre procédure serait illusoire, puisqu'à l'heure actuelle les coupables sont les agents du ministère qui s'attarde sur les bancs (Applaudissements). Le pays attend encore que la Chambre demande à ceux qui, depuis cinq mois, traitent la France en province qu'ils conquise, des libertés publiques, et rétablissent les rôles respectifs du maître et du serviteur révolté.

Le pays a fait son devoir. C'est maintenant à la Chambre à faire le sien. (Vifs applaudissements à gauche).

M. le duc de Broglie, président du conseil, déclare que le gouvernement lui aussi demande l'urgence. Il appelle la lumière sur les accusations qui se produisent contre lui. Quand viendra le moment de constituer la commission d'enquête il réclamera peut-être des juges plus impartiaux que ceux qu'on lui offre; il ira au devant de l'enquête avec plus d'empressement que ceux qui naguère s'étaient, sans mandat, emparés du pouvoir, et fera juger cette étrange théorie suivant laquelle deux des pouvoirs établis par la Constitution devraient s'incliner immédiatement devant la volonté du troisième. (Applaudissements à droite).

L'urgence mise aux voix est prononcée.

M Horace de Choiseul demande à la Chambre de se retirer immédiatement dans les bureaux pour examiner la proposition de M. Albert Grévy.

M. Cunéo d'Ornano dit que la Chambre n'a pu qu'entendre une simple lecture des propositions de M. Leblond et de M. Albert Grévy.

Cela n'est pas suffisant pour ouvrir une discussion sérieuse, il faut que les deux propositions soient imprimées et distribuées, elles pourront être mises à l'ordre du jour des bureaux de demain (Aux voix.)

La proposition de M. Cunéo d'Ornano mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. le président annonce que des copies de la proposition de M. Albert Grévy seront remises à la disposition des bureaux. La Chambre décide qu'elle se retirera immédiatement dans les bureaux.

La séance est suspendue à 4 heures, elle sera reprise à 5 heures.

La séance est reprise à 5 heures un quart.

M. de Gasté dépose une proposition de loi tendant à abroger le décret de 1851 sur les cafés et cabarets.

Une proposition tendant à ouvrir un crédit supplementaire pour élever la solde des maîtres calfats et voiliers.

Une proposition de loi relative à l'incompatibilité des fonctions de sénateur ou député et celles de maire.

Une proposition relative au recrutement dans l'armée, une proposition relative à l'avancement dans l'armée. (Bruit.)

M. le président indique l'ordre du jour de demain : A 1 heure réunion dans les bureaux. A deux heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La gauche républicaine de la Chambre des députés s'est réunie dimanche à Paris, afin de procéder à la constitution de son bureau.

M. Leblond a été nommé président, en remplacement de M. Devoucoux, lequel n'a pas été réélu, le 14 octobre, député dans le Cher.

Tous les membres qui faisaient partie de l'ancien bureau de la gauche républicaine ont été maintenus en fonctions par acclamation et sans vote.

En conséquence, le bureau de ce groupe parlementaire est définitivement composé comme suit:

M. Leblond, président.

MM. Pascal Duprat et Lisbonne, vice-présidents.

MM. Cochery et Margaine, questeurs.

MM. Léon Journault et Camille Sée, secrétaires.

Membres du comité de direction, MM. Albert Grévy, Bernard Lavergne, Romeau et Tirard.

Le nombre des députés actuellement inscrits à la gauche rénublicaine est de 209.

***

Voici, au dire de l'*Estafette* comment le ministère entend conduire le débat soulevé contre lui à la Chambre des députés.

Le duc de Broglie déclarerait accepter franchement toutes les responsabilités créées par la conduite du ministère depuis le 18 mai. Cette déclaration lui semblerait facile à faire, car il établirait clairement qu'il n'est jamais sorti de la légalité.

Il exprimerait toutefois ses regrets de ce que la loi n'ait pas mis entre les mains du pouvoir des armes plus puissantes pour défendre la société et opposer une digue infranchissable aux mauvaises passions.

Il ajouterait alors que les lois les plus sévères auraient été d'autant plus désirables qu'il aurait fallu combattre les menaces de guerre étrangère que les républicains ont répandues partout, et qui ont faussé l'esprit public en l'abaissant.

A cette occasion, il relèverait des faits pour démontrer combien étaient fausses et antipatriotiques ces menaces basées sur ce que le gouvernement actuel était considéré à l'étranger comme un gouvernement animé d'un esprit clérical et anti-libéral.

***

Lorsque la Chambre, dit la *Patrie*, aura voté la proposition des députés du Rhône tendant à faire cesser les poursuites intentées contre les députés et à l'élargissement immédiat des membres du Parlement incarcérés, des députés de l'extrême gauche déposeront un projet de loi tendant à amnistier tous les délits de presse commis depuis le 16 mai et à faire restituer aux journaux le montant des amendes payées par eux.

***

La proposition Andrieux Perras-Edouard Millaud, tendant à la cessation des poursuites contre les députés et à la mise en liberté des députés actuellement incarcérés, sera l'objet d'un très-vif débat de la part des droites qui voudraient établir, en ce qui touche Bonnet-Duverdier, qu'il était inéligible et qu'en le validant les gauches ont commis un excès de pouvoir.

***

M. Baudry-d'Asson a fait circuler une motion d'ordre, qu'il porterait à la tribune aussitôt après que la majorité aura soulevé la question des affiches blanches. Cette motion, après avoir affirmé le dévouement des droites au Maréchal, repoussera en termes énergiques le blâme que la Chambre aura dirigé contre la candidature officielle.

***

Dans les bureaux on a choisi quelques nouveaux rapporteurs en remplacement des députés de droite qui ont refusé, comme M. Anisson-Duperron, de rapporter les élections de gauche.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Nous commençons à connaître les résultats des scrutins de ballottage qui ont eu lieu dimanche pour l'élection des Conseillers généraux et des Conseillers d'arrondissement.

Dans les Basses-Alpes, M. Cotte, républicain est élu Conseiller général pour le canton de Peyruis.

M. Bourienne, républicain, est élu Conseiller général pour le canton de Caen-Est dans le Calvados.

Dans la Côte d'Or, il y avait lieu à trois scrutins de ballottage pour le Conseil d'arrondissement; les trois candidats républicains sont élus.

M. Chapelon-Grasset a été élu Conseiller général pour le canton de Villemur dans la Haute-Garonne; M. Landes a été élu pour le canton de Leguevin.

Dans l'Hérault, le candidat républicain pour le canton d'Aniane a été élu.

Dans la Meuse, l'élection au Conseil général pour le canton de Void, a donné la majorité à M. Grandjean candidat républicain. Au conseil d'arrondissement, le candidat républicain a eu, aussi, la majorité !

Dans les Pyrénées-Orientales, le candidat républicain au Conseil général, l'a emporté dans le canton de Perpignan-Est, et le candidat conservateur dans le canton de Pratz-de-Mollo.

Le candidat républicain pour le premier canton de Rouen l'a emporté, dans la Seine-Inférieure; dans le même département, le candidat conservateur a été nommé pour le canton de Fontaine-le-Dun.

Dans Seine-et-Marne on annonce l'élection de M. Gravier, républicain, pour le canton de Rebais.

Dans la Vienne, le candidat républicain, pour le canton de Neuville a été élu.

Le résultat définitif des élections qui viennent d'avoir lieu pour les conseils généraux donne une légère victoire au gouvernement. Le parti conservateur perd la majorité, et perdra, par conséquent, la présidence du conseil général dans deux départements ; mais il la gagne dans trois.

Événements d'Orient

Il paraît se confirmer que l'on se bat à Plewna. Une dépêche, reçue à la dernière heure, annonce que les troupes sont en action depuis deux jours, mais qu'on n'a aucune nouvelle. Ce qui semble peu vraisemblable. On ne livre pas combat pendant quarante huit heures, sans trouver le temps d'aviser le quartier-général. Les journaux anglais assurent que les Turcs peuvent tenir 40 jours à Plewna, et qu'on aperçoit six mille bœufs paissant près des murs de cette ville en dedans des ouvrages de défense.

Dans la Dobroudja, l'armée du général Zimmermann continue à recevoir des canons ; de Choumla, des reconnaissances turques ont été tentées contre les positions ennemies ; à Routschouk, le bombardement continue.

Le général Skobeleff a repoussé une attaque de nuit, cependant bien préparée pour le surprendre. Il a laissé approcher les Turcs, et quand ceux-ci ont été à cent pas, il les a reçus par une décharge générale qui les obligea à fuir.

***

Le discours de lord Beaconsfield, dont nous avons publié un extrait, fait le tour de la presse européenne. Les journaux allemands le jugent avec une sévérité sans exemple. Le *Tagblatt*, de Berlin, déclare que l'Angleterre ne lui a jamais paru si petite et si abaissée qu'au moment où ce pays en est réduit à considérer les trucs d'escamotage de lord Beaconsfield comme le véritable art politique de notre temps.

***

L'ambassade de Russie communique à l'*Agence Havas* la dépêche suivante :

Prince Orloff, Paris.

Bucharest, 11 novembre.

Le 9 novembre, Wratza, défendu par huit cents hommes et trois cents Tcherkesses, a été pris par le détachement du général Léonoff, composé de cavalerie qui s'est formée en ligne d'infanterie pour attaquer les logements turcs.

On a pris plus de mille chariots à de grands dépôts d'approvisionnements.

Notre attaque a été si soudaine que nos pertes sont insignifiantes.

Signé : GORTSCHAKOFF.

INFORMATIONS

Plusieurs journaux ont annoncé que le maréchal Canrobert avait été chargé de composer un ministère.

On nous prie, dit l'*Estafette*, de déclarer que cette nouvelle est inexacte, et que, du reste, le Maréchal-Président n'aurait pas tenu à « son vieux camarade » certains propos qu'un personnage politique habitué de l'Elysée nous avait rapporté comme ayant été parfaitement tenus.

***

On dément absolument la nouvelle d'une démarche que M. Moreau, syndic des agents de change à la Bourse de Paris aurait faite, de concert avec un certain nombre de notables commerçants auprès de M. le président de la République, pour lui demander de mettre un terme aussi rapproché que possible à la crise politique actuelle.

***

Ces jours-ci, M Ferdinand Duval, préfet de la Seine, a été reçu à plusieurs reprises par le maréchal de Mac-Mahon, avec lequel il s'est longuement entretenu.

Toutefois, on ne croit pas que M. Ferdinand Duval, qui désire conserver la préfecture de la Seine, fasse partie d'aucune combinaison ministérielle dont il est question en ce moment.

LA PROCESSION DU LORD MAIRE

On nous écrit de Londres :

La procession du lord-maire, qui était attendue avec tant d'impatience par les habitants de Londres, a eu lieu avant-hier et a été plus originale encore que celle de l'année dernière. Toutes les rues qu'a suivies le cortège étaient magnifiquement ornées de bannières et de trophées; des tentures de couleur cramoisi descendaient des balcons et des fenêtres qu'occupaient une foule de curieux. On voyait partout des écussons et des guirlandes de fleurs. Sur la Tamise, la plupart des navires, étaient pavoisés.

A midi, tandis que les cloches de Saint-Lawrence sonnaient à toute volée, la procession a quitté la cour de Guildhall que l'on avait tendue en rouge et où la milice métropolitaine et le porte-étendards des diverses Compagnies de la Cité formaient la haie. Tous les trottoirs, le long de King street, Cheapside, Fore street, Parliament street, jusqu'à Westminster, étaient encombrés; on avait élevé des estrades sur divers points du parcours notamment autour du monument de Nelson à Trafalgar Square.

La musique des grenadiers celle de la « rifle brigade » de Londres, les porte-bannières des Compagnies des éventaillistes, des vitriers et des ouvriers constructeurs de navires ouvraient la marche. Ils étaient suivis immédiatement par les porte-bannières des ex-sherifs et par des bateliers portant l'étendard royal, la bannière de la Cité de Londres, l'Union Jack, les bannières de Saint-George et d'Angleterre.

Venaient ensuite la très-vénérée corporation des fabricants de lunettes, la musique de la milice de Londres, des bateliers portant les bannières des précédents lords-maires, les corporations des lorniers, des potiers d'étain, des marchands de cuir, des aubergistes ; deux dromadaires conduits par des noirs et montés par deux personnages représentant des Egyptiens; un char allégorique traîné par six chevaux et supportant un modèle de l'aiguille de Cléopâtre placé sur un sphinx entouré à sa base d'un groupe d'Egyptiens; deux éléphants avec leur howdah et tout carapaçonnés; un second char allégorique traîné par dix chevaux et occupé par des femmes figurant la Paix, l'Abondance, la Tamise, le Commerce, l'Agriculture, les Colonies, les Muses. Toute cette partie de la procession principalement les dromadaires, les éléphants et l'obélisque, a vivement excité la curiosité de la foule, qui a poussé à plusieurs reprises des hourrahs enthousiastes.

Voici dans quel ordre s'avançait le reste du cortége :

Des chevaliers bardés de fer, tenant la lance et le pennon, et montés sur des coursiers; des « verderers » portant l'étendard de la forêt d'Epping, des trompettes, les aldermen et les shérifs avec leurs chapelains dans leurs voitures de gala attelées de quatre chevaux : le recorder le

---

(Suite du *Journal de Roubaix* du 14 Novembre

— 23 —

JEAN CANADA

VIII.

UN ANGE DANS L'ENFER.

(*Suite.*)

Elle reprit sa place dans l'angle du cachot et brisée par la douleur elle se prit à sanglotter. Pauvre douce enfant jetée de la maison de sa mère dans ce cloaque immonde ! Elle pleura, elle cria, elle tordit ses mains, elle demanda grâce à Dieu; elle subit les effarements de la mort. Puis, évoquant le passé, elle se souvint de ses jeunes années, quand le père vivait, quand sa mère savait sourire. Que tout cela était loin, mon Dieu ! Sans doute ces jours bénis ne reviendraient jamais ! Mais qu'importait le bonheur en ce monde, Lucie devait y renoncer et ne voir devant les yeux de son esprit que le ciel ouvert d'où les anges lui tendaient des palmes.

La prière, ces visions la consolèrent; le lendemain, madame Nobs vint bruyamment tirer les verroux, en riant comme le ferait une hyène, si les hyènes pouvaient rire :

— Allons, la jolie papiste, dit-elle, vous avez été assez enfermée, voilà une belle journée pour prendre l'air !

Une bouffée d'air frappa Lucie au visage ; madame Nobs venait d'ouvrir la porte ; Lucie ouvrit les yeux qu'elle avait fermés d'instinct, pour ne pas voir tout de suite l'horrible tableau présenté par la cour des prisonnières ; elle dégagea son poignet de la main de madame Nobs et s'appuyant contre la muraille elle s'assit dans un angle de la cour. Elle espérait vaguement que ses persécutrices ne la reconnaîtraient pas. Ne pouvaient-elles d'ailleurs depuis son départ avoir choisi une autre souffre-douleur ? Sans doute plus d'une infortunée entrée nouvellement à la prison avait subi leurs railleries cruelles, mais aucune n'avait fait oublier Lucie David.

La Perle-Noire qui la reconnut la première bondit en appelant ses compagnes, toutes se ruèrent à la fois du côté de Lucie.

Les questions, les injures se croisèrent. On lui demanda si elle avait prouvé son innocence. On voulut savoir quand elle serait jugée. Elle ne répondit rien. Des paroles les femmes en vinrent aux violences. Lucie se vit arracher le mouchoir noué sur sa tête, et sa magnifique chevelure blonde tomba en lourdes cascades sur son dos. Une infernale idée traversa le cerveau des captives ; la Perle-Noire prit une des mains de Lucie tandis que Margaret s'emparait de l'autre; une chaîne vivante se forma; les paroles d'une ronde se trouvèrent sur toutes les lèvres, et la farandole des misérables se mit à tournoyer dans le préau, traînant Lucie dans son cercle infernal. Elle essaya de se débattre, mais elle était trop faible pour résister à la force brutale des mégères. Lucie appela au secours ; la chanson vociférée d'une voix plus haute couvrit ses plaintes et ses appels désespérés. Enfin elle s'abandonna comme une chose morte, soutenue, poussée, par les « bourrelles. » Son front pâmé se renversait en arrière, ses longs cheveux tombant jusqu'à ses genoux contribuaient par leur poids à augmenter la faiblesse de cette tête charmante que l'aile de la mort semblait toucher dans son vol invisible. La ronde allait toujours folle, échevelée, sauvage. La haine et le désespoir rappelaient à ces femmes des couplets immondes ou sanglants. Elles en inventaient de nouveaux et couraient, hallucinées, emportées dans une rotation insensée, et leurs rires, leurs chants se changaient en cris discordants et en hurlements farouches.

Ce fut en ce moment que madame Nobs, ouvrant la porte du préau, y introduisit Nadie Jeffs.

La gardienne ne s'éloigna pas; d'abord elle s'était méchamment réjouie de la barbarie des prisonnières, mais il se pouvait après tout que celles-ci eussent dépassé les bornes. Madame Nobs se trouvait responsable. Si indulgente que se montrât l'autorité au sujet bourru elle pouvait subitement en demander compte.

La Perle-Noire apercevant la geôlière rompit la ronde, en lâchant la main de Lucie qui fût tombée sur le sol de toute sa hauteur, si le doux instinct de Nadie ne l'eût poussée vers la malheureuse. Elle entoura Lucie de ses bras carressants, la guida jusqu'à un banc solitaire, et lui dit d'une voix dans laquelle tremblaient des larmes :

— Ne craignez rien, Lucie, je viens de la part de votre mère !

Ces mots ranimèrent subitement l'infortunée. Elle regarda l'étrangère, lut dans ses yeux une compassion sereine et se souvenant d'avoir demandé à Dieu la visite d'un ange, elle comprit qu'elle venait d'être exaucée.

Nadie lui aida à relever sa longue chevelure dénouée, elle rajusta avec des soins de sœur les vêtements dérangés et déchirés de la jeune fille, puis la voyant un peu remise de son effroi, et capable de l'entendre, elle répéta :

— Oui, Lucie, je viens de la part de mistress David.

— Vous la connaissez... depuis peu, alors, car je ne vous ai jamais vue.

— Nous nous sommes rencontrées où se retrouvent ceux qui souffrent... Elle pleurait près de moi, je priais à côté d'elle...

— Pauvre ! pauvre mère !

— Elle souffre cruellement d'être séparée de vous.

— Oh ! si elle savait... si elle connaissait la vérité... Vous ne lui direz pas de quelle scène vous avez été témoin...

— Je lui répéterai seulement ce que vous voudrez...

— Enfin quelqu'un a pitié de moi... Si vous saviez... ma vie est une torture : après le corps, la conscience ! puis le martyre physique recommence... Mais je mourrai bientôt, je l'espère ! ma mère ne me reverra pas en ce monde si je reste encore deux mois ici...

— Vous n'y resterez pas, Lucie, je ne suis qu'une pauvre fille, mais je comprends depuis ce matin que mon père possède plus d'influence que je ne le pensais... Il m'a suffi de prononcer son nom pour me faire ouvrir les portes de votre prison... Jugez si la pauvre Nadie Jeffs va s'employer pour vous aider à sortir de cet enfer... Nous sommes du même âge... Votre père n'est plus, ma mère est morte... Toutes deux nous sommes catholiques, que de raisons pour nous aimer...

— Chère ! chère Nadie !

— Oh ! je ne me bornerai point à demander à vous voir, je vous amènerai votre mère, fallût-il pour cela faire succéder la patience à la ruse... Que souhattez-vous d'abord ?

— Être seule ! toute seule, ne plus voir ni Grugges Laird, ce ministre qui essaie de m'attirer au protestantisme, ni ces misérables qui tueraient mon corps... Un cachot, que l'on me donne un cachot.

— Voulez-vous des livres ?

— On ne me laisserait que des livres protestants.

— Cela vous distrairait-il de travailler ?

— Oui, Nadie, d'ailleurs ma mère est si pauvre.

— Bien, je verrai si je puis obtenir qu'on vous laisse travailler.

— Et vous reviendrez ?

— Deux fois par semaine.

— Quand verrez-vous ma mère ?

— En vous quittant.

— Dites-lui que je suis forte, et que rien ne sera capable de m'ébranler. Suppliez-la de s'armer de courage, afin que moi-même je garde plus de fermeté... Vous voyez bien qu'il faut croire aux miracles, puisque vous êtes là, me secourant comme un bon Samaritain... J'ai tant prié ! le Seigneur m'a exaucée... Que je vous regarde bien, Nadie, pour me souvenir de votre cher visage quand vous serez partie... Si vous ne pouviez revenir, vos traits resteraient quand même éternellement gravés en moi... Votre père doit bien vous aimer... Nadie, vous serez une seconde fille pour ma mère...

— Afin d'être votre sœur, chère éprouvée.

— Et aussi, pour qu'elle ne reste pas sans enfant !

(*A suivre.*)